Fin de la visite du ministre belge de la Défense au Burundi

PANA, 07/10/2008Bujumbura, Burundi - Le ministre belge de la DÃ©fense, Pieter de Crem, a terminÃ©, mardi, une visite de travail de deux jours au Burundi, au cours de laquelle il s'est notamment entretenu avec son homologue burundais, Germain Niyoyankana.Au cours d'une sÃ©ance de travail lundi au dÃ©partement de la DÃ©fense du Burundi, les chefs des diffÃ©rentes directions de ce ministÃ¨re ont expliquÃ© tour Ã tour, le fonctionnement de leurs services, soulignant spÃ©cialement les difficultÃ©s qu'ils rencontrent.
Tous ont demandÃ© une aide accrue de la Belgique pour la formation du personnel ainsi que pour le matÃ©riel dont a besoin la Force de dÃ©fense nationale (FDN), l'armÃ©e nationale burundaise intÃ©grÃ©e.En effet, aprÃ¨s la signature de l'Accord global de cessez-le-feu avec les groupes rebelles, les combattants ont Ã©tÃ© intÃ©grÃ©s dans la Nouvelle armÃ©e nationale burundaise.Seuls les combattants du Palipehutu-FNL (Parti pour la libÃ©ration du peuple hutu-Forces nationales de libÃ©ration), mouvement qui n'a conclu que rÃ©cemment un accord de cessez-le-feu avec le gouvernement de Bujumbura, n'ont pas encore Ã©tÃ© intÃ©grÃ©s dans la FDN.Au cours d'une rÃ©ception lundi Ã l'ambassade de Belgique Ã laquelle Ã©taient conviÃ©s notamment les officiers supÃ©rieurs de l'armÃ©e, Pieter de Crem a appelÃ© le FNL Ã dÃ©poser le armes, de reconnaÃ®tre la Constitution nationale et de se transformer en un parti politique normal visant Ã accÃ©der au pouvoir par la voie des urnes.Le ministre belge de la DÃ©fense s'est engagÃ© Ã fournir aux cadres militaires issus des FNL, une formation afin de permettre leur intÃ©gration dans l'armÃ©e nationale.Un officier supÃ©rieur de l'armÃ©e burundaise a confiÃ© Ã la presse que le problÃ¨me est que la FDN, qui compte actuellement 30.000 soldats, doit, pour des raisons financiÃ¨res, procÃ©der Ã la dÃ©mobilisation d'au moins 5.000 d'entre eux.En mÃªme temps, la FDN devrait pouvoir intÃ©grer les combattants des FNL qui auront dÃ©cidÃ© d'entrer dans l'armÃ©e nationale conformÃ©ment Ã l'accord de cessez-le-feu signÃ© avec le gouvernement de Bujumbura.Au cours d'un entretien avec la presse, le ministre belge de la DÃ©fense a fait savoir que la Belgique est disposÃ©e Ã participer Ã la force navale internationale devant opÃ©rer au large de la Somalie pour lutter contre la piraterie maritime.La Belgique attend qu'un mandat prÃ©cis soit dÃ©fini par le Conseil de sÃ©curitÃ© de l'ONU ou par l'Organisation du traitÃ© de l'Atlantique Nord (OTAN) pour prendre une dÃ©cision dÃ©finitive.En outre la participation de la Belgique Ã une force navale internationale ne pourrait intervenir qu'aprÃ¨s l'adoption par le gouvernement belge du budget 2009.Autrement, a-t-il tenu Ã prÃ©ciser, la Belgique dispose de capacitÃ©s pour participer Ã une force navale internationale, rappelant Ã cet Ã©gard qu'un navire de la marine belge participe actuellement aux patrouilles au large des cÃ´tes libanaises dans le cadre de l'embargo dÃ©crÃ©tÃ© par l'ONU contre les livraisons d'armes au Hezbolah.